

COMMUNE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 10 août 2020 A 20h00

Présents : Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Armelle MOTSCH, Marc BESSET, Pauline OLLAT, Michel SANJUAN, Anne-lise NELLY, Elodie NODON, Jean-Pierre SAPET, Carole BURAI, Raphaël ROUMEAS, Isabelle GILLES, Patrick MENETRIEUX, Florence MALOSSANE, Didier CORRIGNAN, Laure PEUILLOT.

Absents :

Madame Aurélie BICHON LARROQUE ayant donné pouvoir à Laure PEUILLOT
Monsieur Patrice PARTULA ayant donné pouvoir à Didier CORRIGNAN
Madame Régine DRAGON ayant donné pouvoir à Elodie NODON
Monsieur Philippe MALOSSANE ayant donné pouvoir à Florence MALOSSANE
Monsieur Pascal ROUX ayant donné pouvoir à Marc BESSET
Madame Perrine URBAIN ayant donné pouvoir à Didier CORRIGNAN

Secrétaire de séance : Pauline OLLAT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 sera approuvé au conseil municipal de septembre.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Les membres présents lors du conseil municipal du 10 juillet 2020 signeront le registre des délibérations au conseil municipal de septembre

DECISIONS DU MAIRE

Néant

Droit de préemption non exercés :

- Place de la Mairie : M 626
- 95 Chemin des écoliers : YB 556
- 17 Impasse des Soubredieux : YC 336
- 215 Chemin de traverse : YB 453 - 489 – 454 - 460
- Chemin du Battoir : M 710 – 704 – 712
- 2 Boulevard Quiot : M 295
- 5 Rue Rozerie : M 109 – 110

DELIBERATIONS

D2020-05-01 : ELECTIONS DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire préfectorale ministérielle NOR : INTA2015957J du 30 juin 2020,

Vu la requête de la Préfecture en date du 20 juillet 2020

Vu le jugement du Tribunal Administratif en date du 24 juillet 2020

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2020

Suite à une erreur dans l'un des bulletins de vote ainsi que dans la répartition des sièges à pourvoir, il convient de procéder à de nouvelles élections.

a) *Composition du bureau électoral*

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes OLLAT Pauline et NELY Anne-Lise ainsi que MM SAPET Jean-Pierre et CORRIGNAN Didier. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) *Élection des délégués*

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste A est composée par MM. Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Armelle MOTSCH, Marc BESSET, Pauline OLLAT, Pascal ROUX, Elodie NODON, Patrick MENETRIEUX, Régine DRAGON, Jean-Pierre SAPET

La liste B par MM. Perrine URBAIN, Didier CORRIGNAN, Aurélie BICHON LARROQUE, Patrice PARTULA, Laure PEUILLOT.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Pour Alixan : 23 conseillers, 7 délégués à désigner, 4 suppléants, 2 listes

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

- liste A : 18 voix
- liste B : 5 voix

Le quotient applicable est : $23/7 = 3,28$

1^{re} répartition :

La liste A obtient : $18/3,28 = 5,48$, soit 5 sièges

La liste B obtient : $5/3,28 = 1,52$ soit 1 siège

Ainsi 6 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 7^{ème} siège (attribution à la plus forte moyenne)

Liste A – $18/(5+1) = 3$

Liste B – $5/(1+1) = 2,5$

La liste A emporte ainsi ce 7^{ème} siège

SUPPLEANTS

Le quotient applicable est $23/4 = 5,75$

Répartition :

La liste A obtient : $18/5,75 = 3,13$, soit 3 sièges

La liste B obtient : $5/5,75 = 0,86$ soit 0 siège.

Ainsi 3 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 4^{ème} siège (attribution à la plus forte moyenne)

Liste A – $18/(3+1) = 4,5$

Liste B – $5/(0+1) = 5$

La liste B emporte ainsi ce 4^{ème} siège

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 6 sièges de délégué et 3 sièges de suppléant

Liste B : 1 siège de délégué et 1 siège de suppléant.

Sont élus délégués titulaires : M. DUCLAUX Jean-Claude, Mme PEYSSON Sylvie, M. OLLAT Christophe, Mme MOTSCH Armelle, M. BESSET Marc, Mme OLLAT Pauline, Mme URBAIN Perrine.

Sont élus délégués suppléants : M. ROUX Pascal, Mme NODON Elodie, M. MENETRIEUX Patrick, M. CORRIGNAN Didier.

QUESTIONS DIVERSES

- **Agenda :**

- ⇒ Jeudi 13/08/2020 : Visite nocturne d'Alixan avec Valence Romans Agglo
- ⇒ Samedi 05/09/2020 : forum des associations
- ⇒ Dimanche 13/09/2020 : vide grenier

Fin de la séance à 21h

A Alixan le 11 août 2020

La secrétaire,

Pauline OLLAT



